



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **LAMINACTIF***

de la société **AGRIMER**
enregistrée sous le **n°2022-0294**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **LAMINAVIGOR**.



Informations générales

Noms du produit	LAMINACTIF VINOCEAN 655 LAMINAVIGOR
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRIMER PRAT MENAN, BP 29, 29880 PLOUGUERNEAU France
Classe - Type	Matière fertilisante
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	481-2018.01
Numéro d'AMM	1180797

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 10/02/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

 D7F05C1BB83743A...